



**ENTENTE
FORMATION NON CRÉDITÉE EN PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUEBEC**

ENTENTE ENTRE le **Collège O'Sullivan de Québec** corporation dûment constituée, étant un établissement d'enseignement privé au sens de la Loi sur l'enseignement privé et ayant sa principale place d'affaires su 840, rue Saint-Jean, Québec (Québec) G1R 1R3

ET _____

Le client

Domiciliée au : _____

_____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ En cas d'urgence : _____

LES TERMES DE L'ENTENTE SONT LES SUIVANTES :

L'établissement s'engage à fournir au client les services d'enseignement pour l'activité suivante :

Anglais: Communication orale

Oral Business English Communication et / ou Communication écrite

Groupes divisés en plusieurs niveaux

- Débutant
- Intermédiaire
- Avancé

Les lundis et mercredis de 19 h à 21 h

Début des cours : 1^{er} février 2010

Durée: 32 heures

Fin des cours : 31 mars 2010

Interruption : 1^{er} au 5 mars 2010

Remarques :

1. Langue d'enseignement : anglais
2. Frais d'inscription non remboursables après le début des cours. Les frais d'inscription représentent un dollar de l'heure pour le nombre d'heures prévues et ne sont pas remboursables.

RESPECT DES RÈGLEMENTS

Le client s'engage à respecter les règlements de l'établissement :

1. La passation d'un test d'évaluation des connaissances est obligatoire
2. La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire. Le Collège ne peut valider la participation à cette activité si l'élève a accumulé plus de 20 % d'absences
3. L'élève doit s'exprimer obligatoirement en anglais durant l'activité et communiquer en tout temps en langue anglaise avec son professeur
4. Il est obligatoire de s'exprimer en anglais dans les corridors pendant la pause
5. En tout temps, le client doit démontrer une attitude professionnelle. Il doit :
 - Adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les professeurs et les membres du personnel
 - Contribuer au maintien de l'harmonie dans la vie de groupe et au maintien d'un climat propice à l'apprentissage
 - Éviter un comportement agressif, tout écart de langage, toute insulte
6. En tout temps, le client doit démontrer les qualités professionnelles suivantes :
 - Assiduité et ponctualité
 - Maintien et comportement convenables
 - Les bottes d'hiver sont interdites dans les locaux, des chaussures doivent être prévues
7. En tout temps, le client doit respecter les lieux et les biens du Collège en n'y portant aucune atteinte que ce soit par le vol, vandalisme, désordre ou autrement. L'élève doit utiliser avec soin le matériel du Collège mis à sa disposition et le remettre en bon état.
8. **Il est interdit de boire ou de manger** dans les laboratoires d'informatique et dans les salles de cours. Une cafétéria est aménagée à cette fin.
9. **Il est strictement interdit de fumer dans le Collège** et à l'extérieur à moins d'un rayon de 9 mètres de toute porte d'entrée
10. L'entrée des élèves se fait uniquement à l'angle des rues D'Aiguillon et St-Augustin
11. **L'utilisation d'un poste informatique** pendant les activités doit être uniquement réservée à des fins pédagogiques
12. **L'élève doit quitter les lieux au plus tard à 21 h 15**
13. **Le cellulaire doit être en mode fermé pendant les cours**

Date : _____

Signature du client